

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 20 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 MAI 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE - Christophe BARDIN

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valériane ALEXANDRE
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES : DROITS D'INSCRIPTION ANNEE 2015/2016

Dans le cadre du développement de l'enseignement des pratiques artistiques, il est proposé de fixer les tarifs d'inscription pour la rentrée 2015/2016 à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques comme suit :

EVEIL

Enfants DAX	88,00 €
Enfants de la CAGD	144,00 €
Enfants hors CAGD	151,00 €

ARTS PLASTIQUES

Enfants DAX	111,00 €
Enfants de la CAGD	171,00 €
Enfants hors CAGD	179,00 €

ENFANTS INFOGRAPHIE

Enfants DAX	111,00 €
-------------	----------

Enfants de la CAGD	171,00 €
Enfants hors CAGD	179,00 €

ARTS PLASTIQUES ET INFOGRAPHIE

Enfants DAX	167,00 €
Enfants de la CAGD	258,00 €
Enfants hors CAGD	271,00 €

ARTS PLASTIQUES OU DESSIN

Adultes DAX	330,00 €
Adultes de la CAGD	439,00 €
Adultes hors CAGD	460,00 €

INFOGRAPHIE

Adultes DAX	219,00 €
Adultes de la CAGD	293,00 €
Adultes hors CAGD	307,00 €

ARTS PLASTIQUES ET INFOGRAPHIE

Adultes DAX	440,00 €
Adultes de la CAGD	611,00 €
Adultes hors CAGD	641,00 €

ARTS PLASTIQUES ET DESSIN

Adultes DAX	496,00 €
Adultes Hors DAX	659,00 €
Adultes hors CAGD	692,00 €

ARTS PLASTIQUES ET DESSIN ET INFOGRAPHIE

Adultes DAX	606,00 €
Adultes Hors DAX	831,00 €
Adultes hors CAGD	872,00 €

TARIFS DEGRESSIFS

Une minoration de 10 % par inscription est proposée à partir de la 2ème inscription.

Il est précisé que :

- les inscriptions et les tarifs sont annuels sur la base de 33 semaines de cours
- des facilités de paiement pourront être accordées aux familles : paiement en trois fois :
 - septembre : au moment des inscriptions
 - janvier : 1er cours de janvier
 - avril : 1er cours d'avril
- pour des inscriptions éventuelles en cours d'année, sous réserve des places disponibles, ces tarifs peuvent être appliqués trimestriellement (janvier – avril).

CLAUSES D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS.

Il est nécessaire de prévoir des cas d'annulation d'inscriptions et du remboursement ou suspension des versements lorsque le paiement est échelonné.

Cette opportunité est réservée au titulaire de l'inscription pour les cas suivants (sous réserve de justificatifs*) :

- une convocation à caractère impératif par une administration*
- un déménagement hors département*
- ou tout autre changement privé ou professionnel entraînant l'impossibilité de suivre les cours*
- une maladie invalidante ou un accident corporel sur présentation d'un certificat médical.

Les crédits correspondants sont inscrits en recettes au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, Article 7062 – 312.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE, celles de M. Pascal
DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE ayant donné procuration à Mme
Marie Constance BERTHELON, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien
DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON**

FIXE les droits d'inscription à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques pour l'année 2015/2016
comme proposés ci-dessus,

APPROUVE les clauses d'annulation et de remboursement des inscriptions définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150520-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 22 Mai 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».